



## FORMATION PROFESSIONNELLE

Cette action de formation entre dans l'une des catégories prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, entretien ou perfectionnement des connaissances.

**Cette formation est validée par le comité scientifique de l'OGDPC**

## INTEGRATION SENSORIELLE ET MOTRICITE POUR ENFANTS TED ET AUTISTES

### PROGRAMME DEGRE 2 : MODULE APPLICATION

Dr Gorgy Olivier, **Numéro de formateur** 93.13.14.536.13 non assimilé à un agrément de l'Etat.

**N° de travailleur indépendant** : 130000003912188389

**Siret** : 44465710000020

**APE** : 8690F

**Cadre général :** Nous proposons un degré 2 de formation en 2 jours afin de permettre que les stagiaires puissent avoir la possibilité d'exposer leurs études de cas orientées sur l'étude des résultats du profil sensoriel de Dunn, sur l'étude des comportements-problèmes, du bilan psychomoteur, des déficits du développement et des apprentissages. Il s'agira de synthétiser les résultats et d'orienter des préconisations thérapeutiques. Puis nous proposerons de former les stagiaires à l'orientation des protocoles sensoriels et de leur proposer des ateliers aux techniques sensorielles dans le cadre de l'intervention thérapeutique.

**Public ciblé :** psychomotriciens, ergothérapeutes, éducateurs spécialisés, instituteurs spécialisés, médecin.

**Formateur :** Olivier Gorgy, neuro-psychomotricien, Docteur ès Sciences, expert HAS Plan autisme 2008-2012 (Paris, France), certificat d'habilitation en intégration sensorielle (RockBrook Institute, New Jersey, USA, 2001), formateur depuis 2012.

**Durée :** 2 jours.

**Coût :** nous contacter pour un devis.

**Horaires :** 9h-12h/13h30-17h

**Nombre de stagiaires :** 20.

**Organisation :** vidéoprojecteur, écran, pegboard, climatisation.

**Moyens d'évaluation :**

- ✓ Questionnaire de satisfaction
- ✓ Examen de la pratique

**Méthode pédagogique :**

- ✓ Exposé des protocoles et des techniques
- ✓ Etudes de cas proposés par les stagiaires
- ✓ Travail d'analyse des études cliniques
  
- ✓ Questions et discussion
- ✓ Evaluation des pratiques

**Moyens de validation :**

- ✓ Attestation et accréditation de formation
- ✓ Examen des compétences en évaluations et pratiques

**Organisation et contenu général de la formation :**

- ✓ Jour 1 : Etudes de cas proposés par les stagiaires (10 max).
- ✓ Jour 2 : Orientation suite à l'évaluation sensorielle ; présentation des mesures prioritaires ; présentation des objectifs généraux des protocoles et des techniques ; protocoles et techniques pour la gestion des comportements-problèmes (pression tactile, vibration, rebondissement) ; techniques pour la facilitation des apprentissages (pression tactile, percussions, vibration, brossage, rebondissement), outils pour l'amélioration du traitement visuel (plan incliné, intercalaire/règle/lunette d'accommodation, cahier adapté, table lumineuse, modulateur de luminosité) ; présentation d'outils et de techniques psychocorporelles pour le renforcement haptique ; présentation de protocoles mixtes.

Dr Gorgy Olivier, **Numéro de formateur** 93.13.14.536.13 non assimilé à un agrément de l'Etat.

**N° de travailleur indépendant :** 130000003912188389

**Siret :** 44465710000020

**APE :** 8690F

Remarque : Les études cliniques proposées par les stagiaires seront au nombre de 10 maximum afin de gérer le temps de formation et devront contenir les résultats du profil sensoriel, un relevé des comportements-problèmes et le bilan psychomoteur. D'autres données pourront être amenées en complément tel le profil cognitif, le bilan développemental et psycho-éducatif. Des vidéos peuvent être projetées ceci permettant d'optimiser l'observation clinique (pas plus de 5 minutes de vidéos). Il est préférable de faire une présentation avec Powerpoint. Les exposés ne doivent pas dépasser 20 minutes. Il sera suivi de 10 minutes de discussion afin de poser les recommandations.



*L'équilibre sensoriel au service de l'équilibre de vie*

Dr Gorgy Olivier, **Numéro de formateur** 93.13.14.536.13 non assimilé à un agrément de l'Etat.

**N° de travailleur indépendant** : 130000003912188389

**Siret** : 44465710000020

**APE** : 8690F